



Genève, le 12 juillet 2013

Concerne : demande de soutien à Ivone et Luciano

Chère Madame, cher Monsieur,

En tant que membre du Collectif de soutien aux sans-papiers, nous nous permettons de vous adresser la présente demande de soutien.

Ivone et Luciano sont Brésiliens et vivent sans statut légal à Genève depuis bientôt huit ans. Ils travaillent respectivement comme coiffeuse et ouvrier du bâtiment. Ils ont toujours été indépendants financièrement.

En 2011, ils ont été contrôlés une première fois et ont été condamnés à payer une amende de 1'400 fr par personne pour séjour illégal. Une année plus tard, suite à un contrôle de routine, ils ont fait l'objet d'une deuxième interpellation. Étant désormais considérés comme « récidivistes », ils ont été dénoncés au parquet pour infraction à la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Suite à cette dénonciation, le procureur général de Genève, Olivier Jornot, a rendu une ordonnance pénale les condamnant à deux mois de prison ferme.

N'ayant aucun antécédent pénal, Ivone et Luciano ont fait opposition. Soutenus par le syndicat Unia, qui a médiatisé leur cas et organisé des actions de soutien, ils sont aujourd'hui dans l'attente du jugement du Tribunal de police.

Ivone et Luciano sont victimes du tour de vis voulu par les autorités cantonales en matière d'application de la Loi sur les étrangers, respectivement de lutte contre l'immigration dite illégale. En effet, une directive édictée par le parquet en octobre 2012, invite les procureurs genevois à ne plus attendre que les sans-papiers commettent des délits d'ordre pénal pour les condamner à des peines de prison ferme. Pour ces travailleurs, une infraction à la Loi sur les étrangers, autrement dit administrative, suffit désormais à les envoyer à l'ombre !

Cette nouvelle stratégie répressive et outrancière du procureur général, bien que légitime, remet fondamentalement en cause la pratique genevoise en matière de gestion des sans-papiers.

Nous pensons qu'il est indispensable de dénoncer cette directive avant que la criminalisation des sans-papiers ne se généralise et fasse davantage de victimes parmi les travailleurs.

Nous exigeons le respect et l'application du principe de proportionnalité en matière d'infraction à la Loi sur les étrangers. Les travailleurs et travailleuses sans-papiers ne sont pas des criminels mais des *woorking poor*, des travailleurs précaires dont les droits doivent être promus et défendus au même titre, sinon plus, que les droits des autres catégories de travailleurs.

C'est pourquoi, nous exigeons du canton de Genève et de la Confédération :

- l'annulation de la peine de prison ferme frappant Ivone et Luciano,
- l'abrogation de la directive Jornot criminalisant les travailleurs sans-papiers,
- la régularisation du statut d'Ivone et Luciano.

Nous comptons sur votre soutien pour combattre la directive Jornot en soutenant le cas d'Ivone et Luciano. Nous vous invitons à signer et diffuser largement la pétition de soutien et à participer aux actions organisées par le comité de soutien.

En vous remerciant d'avance pour votre soutien, nous vous adressons nos salutations cordiales et solidaires.

Comité de soutien à Ivone et Luciano d'Unia Genève